

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 38 (1967)
Heft: 9

Artikel: La situation du tabac en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gaz à distance crée une liaison intéressante entre l'Allemagne du Sud et notre pays pour le jour où des importations de gaz naturel seront possibles.

La Suisse orientale suit la même voie que le Mittelland. Les partenaires du GVO (Gasverbund Ostschweiz) ont pris la décision de créer un grand réseau interconnecté qui desservira toute la région comprise entre Zurich et le lac de Constance, avec des embranchements en direction de Schaffhouse et de St. Margrethen. Au printemps 1966, le GVO a obtenu la concession pour la construction et l'exploitation du gazoduc prévu. La construction de la conduite, d'une longueur d'environ 200 km., commencera au printemps 1968.

Par la réalisation de ces deux grands systèmes interconnectés dans le Mittelland et en Suisse orientale, notre pays disposera dans un proche avenir de nouvelles artères souterraines de transport de gaz de plus de 400 km. de longueur, qui distribueront aux consommateurs un nouveau gaz détoxifié.

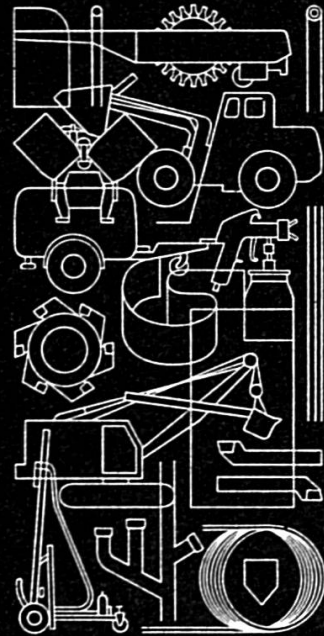
La situation du tabac en Suisse

Au début de la dernière guerre mondiale, 4763 planteurs de tabac cultivaient en Suisse une surface de 784 ha. ; le volume de la récolte se montait à 12 999 quintaux et la valeur de la récolte à 208 000 fr. A la lumière des statistiques concernant 1966, on constate que la moitié du nombre des planteurs de tabac qu'il y avait en 1939 suffit pour cultiver une surface de 741 ha., surface à peu près identique à celle du début de la guerre. Cependant, le volume de la récolte a passé de 12 999 quintaux en 1939 à 17 798 en 1966, cela pour une surface inférieure. Inutile de dire que la valeur de la récolte a presque quadruplé depuis 1939.

Ces quelques chiffres relatifs à l'évolution de la culture du tabac en Suisse doivent être complétés par d'autres, propres à la récolte de l'an dernier. Avec 1 780 000 kg. de tabac, la récolte indigène, par de bons rendements, occupe le deuxième rang des contrôles culturaux effectués depuis 1953. Par rapport à l'an dernier, la surface cultivée a diminué de 8 % tandis que le nombre des planteurs demeure, pour la première fois, pratiquement le même qu'en 1965. Est-ce là un signe de stabilisation ? Probablement puisque au début de cette année, une certaine extension de la culture est signalée dans plusieurs régions du pays, notamment en Suisse romande. La surface devant être mise en culture en 1967 s'élève à 883 ha.

Les répercussions de la hausse des prix sur le tabac expliquent le recul de la consommation de tabacs bruts étrangers et suisses, en 1966 : de 22 488 450 kg., la consommation est descendue à 18 765 033 kg. de tabacs en feuilles. Les importations sont également en régression quoique l'industrie importe encore d'importantes quantités de tabacs à des prix dérisoires en provenance d'outre-mer, prix naturellement liés aux conditions sociales et économiques des pays fournisseurs.

Notz & Co. S.A. 2501 Bienne Téléphone 032 255 22



Aciers spéciaux
Matières plastiques
Métal dur
Machines
d'entreprise
Compresseurs
Outils pneumatiques

1367

Caisse d'assurance-maladie

créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération

est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13

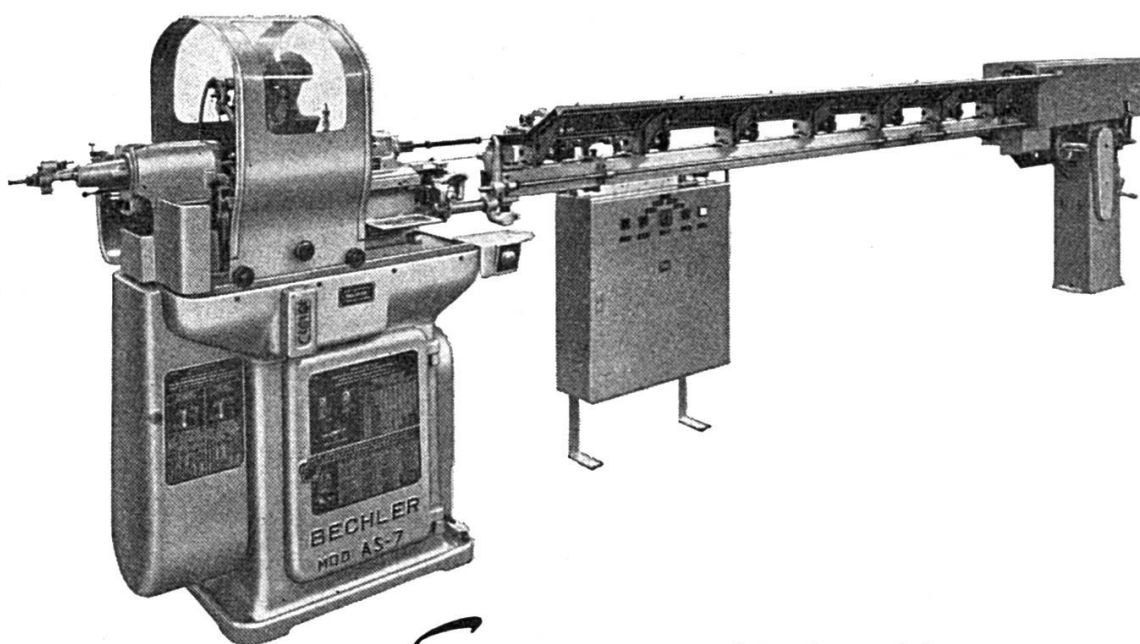
Administration : **Cortébert**, tél. (032) 97 14 44

1306

Augmentez la
production de
vos tours
automatiques

BECHLER

Chargeur automatique MULTIBAR



Savez-vous que...

le chargeur automatique «MULTIBAR», pour
tours automatiques BECHLER, offre de nom-
breux avantages, en particulier :

- Fonctionnement silencieux.
- Aucune préparation préliminaire des barres !
- La première pièce est toujours bonne !
- L'extraction de la chute de barre et le ravitaillement par la nouvelle barre s'effectuent en quelques secondes !

ANDRÉ BECHLER S.A. 2740 MOUTIER

Fabrique de tours automatiques

1336

La loi sur l'imposition du tabac

L'on sait que les dispositions du quatrième chapitre de la nouvelle loi fédérale sur l'imposition du tabac réglementent la production du tabac indigène et forment le « nouveau statut de tabac indigène », appelé ainsi au sein des organisations professionnelles. Le projet d'un nouveau statut offre quatre importantes garanties à la production du tabac indigène, à savoir celle de pouvoir cultiver 1000 ha. de tabac au maximum ; de recevoir pour ces récoltes des prix qui couvrent les frais de production ; de pouvoir, en cas de nécessité, vendre ces récoltes selon un système de prise en charge obligatoire industrielle ; enfin la garantie d'une rétrocession de la fiscalité supplémentaire que le nouveau mode d'imposition introduit sur le seul tabac indigène. Ces dispositions ne priveront pas la Confédération des recettes fiscales que le tabac indigène lui assure, bon an mal an ; elles seront en effet de l'ordre de 20 millions de francs, soit deux fois et demi la somme que les planteurs reçoivent pour leurs récoltes.

Envisager l'avenir

Profitant des différents congrès de l'Union internationale des planteurs de tabac, une délégation suisse a procédé à de larges échanges de vue avec d'autres délégations nationales. C'est ainsi qu'au niveau de l'exploitation, il y a lieu désormais de recommander de développer davantage le travail en commun auprès des planteurs et d'étudier sans tarder les expériences faites en France et en Allemagne. D'autre part, alors que l'arrosage par aspersion est considéré par tous les pays comme un problème résolu depuis dix ans, nous en sommes encore aux débuts chez nous. Un effort considérable devra donc être réalisé au cours de ces prochaines années. Il en va de même de la vulgarisation tabacole qui dispose, dans de nombreux pays, de groupes de planteurs très actifs et d'associations de planteurs qui exercent une action technique bien plus développée que celle qui est entreprise en Suisse. Il convient de préciser d'ailleurs que ce sont les planteurs eux-mêmes qui animent cette action technique. Si la Suisse est en avance dans les études théoriques sur les coûts et les programmes de production, il n'en est pas de même des frais d'équipement dans la culture du tabac. Les frais relatifs aux machines, aux hangars et aux plants chargent très fortement la culture. De nombreux pays ont vu se développer avec succès des installations collectives de séchage qui permettent, c'est l'évidence même, de restreindre les frais d'équipement.

Au niveau de l'organisation des marchés, la culture du tabac traverse une grave crise dans tous les pays. Il s'agit notamment d'un recul de la culture, recul que l'organisation professionnelle doit chercher à compenser par le regroupement de la culture, la création de centres de production et la spécialisation des planteurs.

Au niveau de l'organisation enfin, on est conscient en Suisse que l'avenir du tabac indigène se joue sur trois plans, à savoir sur celui de la production (la culture du tabac en elle-même et au sein de l'exploitation paysanne) ; celui de l'industrie et, sur le marché du tabac, par des échanges internationaux et une législation adéquate notamment.

CRIA